

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E
1 O C T O B R E 2 0 2 4
A 1 9 h 0 0

Le 1 octobre 2024 à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 septembre 2024 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

D.2024.10.1 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2024.

- 1) de répartir le prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de la manière suivante, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2024 :
 1. le FPIC est réparti selon la règle de droit commun :
 - a. Versailles Grand Parc prend en charge 20,1326 % du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscale (CIF) 2024,
 - b. le solde est réparti entre les communes membres au prorata du potentiel financier,
 - c. les communes contributrices au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc ;
 2. Versailles Grand Parc prend en charge la quotité de prélèvement par commune fixé dans la décision n° dB.2024.045 du Bureau communautaire du 19 septembre 2024 dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale ;
- 2) d'adopter les montants suivants des contributions 2024 au FPIC de chaque collectivité membre de Versailles Grand Parc :

en euros	Répartition dérogatoire FPIC 2024
Bailly	0 €
Bièvres	0 €
Bois d'Arcy	113 586 €
Bougival	230 168 €
Buc	0 €
Châteaufort	0 €
Fontenay-le-Fleury	261 914 €
Jouy-en-Josas	208 325 €
La Celle St-Cloud	551 193 €
Le Chesnay-Rocquencourt	2 024 €
Les Loges-en-Josas	0 €
Noisy-le-Roi	127 071 €
Rennemoulin	0 €
Saint Cyr-l'Ecole	165 246 €
Toussus-le-Noble	0 €
Vélizy-Villacoublay	0 €
Versailles	1 701 059 €
Viroflay	330 034 €
TOTAL DES 18 communes	3 690 620 €
Versailles Grand Parc	11 144 019 €
TOTAL FPIC	14 834 639 €

- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

D.2024.10.2 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Révision libre des attributions de compensation des communes de Châteaufort, des Loges-en-Josas, de Renne-moulin et de Toussus-le-Noble : hausse exceptionnelle liée au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2024.

- 1) d'approuver la révision libre des attributions de compensation (AC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à augmenter les montants 2024 des communes de moins de 2 000 habitants du montant du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2024 voté par le Bureau communautaire du 19 septembre 2024, dans la limite de 200 000 €, soit les variations suivantes :
- Châteaufort : + 144 988 €,
 - Les Loges-en-Josas : + 200 000 €,
 - Renne-moulin : + 214 €,
 - Toussus-le-Noble : + 22 739 € ;
- 2) que les montants des AC 2024 sont par conséquent ajustés dans le tableau ci-dessous :

	AC au 01/01/2024 voté le 03/10/2023	Majoration exceptionnelle liée au retour incitatif 2024	AC révisée pour 2024 uniquement
BAILLY	1 462 250,00 €		1 462 250,00 €
BIEVRES	4 461 690,00 €		4 461 690,00 €
BOIS D'ARCY	3 005 497,00 €		3 005 497,00 €
BOUGIVAL	2 329 290,00 €		2 329 290,00 €
BUC	5 042 406,00 €		5 042 406,00 €
CHATEAUFORT	370 914,00 €	144 988,00 €	515 902,00 €
FONTENAY LE FLEURY	726 115,00 €		726 115,00 €
JOUY EN JOSAS	1 710 831,00 €		1 710 831,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 166 791,00 €		5 166 791,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 642 950,00 €		11 642 950,00 €
LOGES EN JOSAS	486 601,00 €	200 000,00 €	686 601,00 €
NOISY LE ROI	418 732,00 €		418 732,00 €
RENNEMOULIN	1 459,00 €	214,00 €	1 673,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	1 972 676,00 €		1 972 676,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	655 896,00 €	22 739,00 €	678 635,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	36 738 774,00 €		36 738 774,00 €
VERSAILLES	13 416 888,00 €		13 416 888,00 €
VIROFLAY	2 480 367,00 €		2 480 367,00 €
TOTAL DES AC 2024	92 090 127,00 €	367 941,00 €	92 458 068,00 €

- 3) que les montants des AC 2025 sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

	AC au 01/01/2025
BAILLY	1 462 250,00 €
BIEVRES	4 461 690,00 €
BOIS D'ARCY	3 005 497,00 €
BOUGIVAL	2 329 290,00 €
BUC	5 042 406,00 €
CHATEAUFORT	370 914,00 €
FONTENAY LE FLEURY	726 115,00 €
JOUY EN JOSAS	1 710 831,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 166 791,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 642 950,00 €
LOGES EN JOSAS	486 601,00 €
NOISY LE ROI	418 732,00 €
RENNEMOULIN	1 459,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	1 972 676,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	655 896,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	36 738 774,00 €
VERSAILLES	13 416 888,00 €
VIROFLAY	2 480 367,00 €
TOTAL DES AC 2025	92 090 127,00 €

D.2024.10.3 - Diverses opérations portant sur les budgets principal et assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- création d'une autorisation de programme (AP) pour les fonds de concours du retour incitatif 2024,

- modification des échéanciers de paiement de certaines AP,

- actualisation d'une AP (salle de concert de l'Ecole Lully-Vauban)

- pertes sur créances irrécouvrables,

- décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 pour chacun des budgets.

- 1) de créer l'autorisation de programme (AP) n°2024-003 relative aux fonds de concours liés au retour incitatif 2024 d'un montant de 8 526 750 € ;
- 2) d'augmenter le montant de l'AP n°2022-005 relative à la salle d'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) à l'école Lully-Vauban de 158 470 €, soit un montant révisé de 1 313 000 € ;
- 3) de modifier les échéanciers des crédits de paiement 2024 (CP) liés aux AP n°2018-003 « Fonds de concours plan de développement intercommunal », n°2020-001 « Fonds de concours retour incitatif 2020 », n°2021-001 « Fonds de concours retour incitatif 2021 », n°2022-002 « Vidéoprotection phase 3 », n°2022-005 « Salle d'orchestre du CRR Ecole Lully-Vauban », n°2023-002 « Fonds de concours retour incitatif 2023 » et n°2024-002 « Aménagement des terrains familiaux » ;
- 4) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP et AE-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2016-003	2017-006	2018-003	2019-001
Objet	Echangeur A86	Piste cyclable vallée de la Bièvre	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	Fibre optique : liaison entre les mairies
Chapitre	204	23	204	1219
CP réalisés avant 2024	188 798,88 €	2 065 959,61 €	4 598 872,98 €	4 503 377,10 €
CP 2024	296 954,00 €	0,00 €	481 170,00 €	2 850 000,00 €
CP 2025	200 247,12 €	114 040,39 €	278 060,00 €	146 622,90 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	686 000,00 €	2 180 000,00 €	5 358 102,98 €	7 500 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022?06.4 du 29/06/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2024.04.7 du 2 avril 2024
AP N°	2020-001	2020-002	2020-005	2021-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2020	Création halte allée royale de Villepreux tram 13	Moulin de Saint Cyr	Fonds de concours retour incitatif 2021
Chapitre	204	204	23	204
CP réalisés avant 2024	2 410 774,00 €	1 314 867,99 €	7 587 768,62 €	1 346 969,32 €
CP 2024	266 424,00 €	1 185 132,01 €	100 000,00 €	2 733 659,00 €
CP 2025			1 412 231,38 €	315 378,68 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 677 198,00 €	2 500 000,00 €	9 100 000,00 €	4 396 007,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2020.10.12 du 06/10/2020	D.2020.03.6 du 03/03/2020	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.10.4 du 05/10/2021
AP N°	2021-002	2021-003	2022-001	2022-002
Objet	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	Allée royale de Villepreux	Fonds de concours retour incitatif 2022	Vidéoprotection phase 3
Chapitre	20	612	204	110
CP réalisés avant 2024	1 188 709,03 €	1 402 618,81 €	2 571 037,00 €	5 855 129,14 €
CP 2024	651 630,00 €	550 000,00 €	1 000 000,00 €	3 655 000,00 €
CP 2025	359 660,97 €	547 381,19 €	316 406,00 €	489 870,86 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 200 000,00 €	2 500 000,00 €	3 887 443,00 €	10 000 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2024.04.7 du 2 avril 2024

AP N°	2022-003	2022-004	2022-005	2022-006
Objet	Office de tourisme intercommunal à Versailles	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	Salle orchestre CRR école Lully-Vauban	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud
Chapitre	112	204	21	204
CP réalisés avant 2024	3 075 260,53 €	60 342,00 €	472 270,95 €	
CP 2024	1 000 000,00 €	60 000,00 €	840 729,05 €	
CP 2025	624 739,47 €	70 000,00 €		227 500,00 €
CP 2026		709 658,00 €		
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 700 000,00 €	900 000,00 €	1 313 000,00 €	227 500,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2024.04.7 du 2 avril 2024	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022
AP N°	2023-001	2023-002	2024-001	2024-002
Objet	Travaux eaux pluviales 2023	Fonds de concours retour incitatif 2023	Requalification ZAE de Buc-Les Loges	Aménagement de terrains familiaux
Chapitre	21	204	113	23
CP réalisés avant 2024	292 508,10 €			
CP 2024	1 758 000,00 €	3 184 621,95 €	200 000,00 €	1 249 000,00 €
CP 2025	1 000 000,00 €	1 800 000,00 €	3 000 000,00 €	551 000,00 €
CP 2026	449 491,90 €	2 247 002,05 €	2 920 000,00 €	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	3 500 000,00 €	7 231 624,00 €	6 120 000,00 €	1 800 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2023.10.2 du 3/10/2023	D.2024.02.12 du 7/02/2024	D.2024.02.12 du 7/02/2024
AP N°	2024-003			TOTAL AP
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2024			
Chapitre	204			
CP 2024				22 062 320,01 €
CP 2025	2 500 000,00 €			13 953 138,96 €
CP 2026	6 026 750,00 €			12 352 901,95 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 526 750,00 €			87 303 624,98 €

AE N°	n°2022-001
Objet	Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi
Chapitre	
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	
CP 2025	
CP 2026	490 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation d'Engagement	490 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AE	D.2022.04.6 du 05/04/2022

- 5) d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets émis en 2016 et de 2020 à 2024 pour un montant de 16 123,96 € sur le budget principal ;
- 6) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers d'un montant total de 15 870,57 € au titre des exercices 2017 à 2024 sur le budget principal ;
- 7) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2024, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n°1 année 2024 du budget principal de VGP										
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires	
							-3 200 000,00 €	-3 200 000,00 €		
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Decl. Dir°.					
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							-3 200 000,00 €	-3 200 000,00 €		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							-3 200 000,00 €			
Chap. 012 : Charges de personnel							14 000,00 €			
011	62875	020	B1400		MUT	Remboursement de frais à une commune membre du groupement de fiscalité propre	14 000,00 €		Contrôle de gestion : complément pour le remboursement des frais de gestion de la mutualisation due à la Ville de Versailles lié à la régularisation 2023	
Chap. 012 : Charges de personnel							86 000,00 €			
012	6215	020	B1400		MUT	Personnel affecté par la commune membre du groupement de fiscalité propre	86 000,00 €		Contrôle de gestion : complément pour la mutualisation due à la Ville de Versailles lié à la régularisation 2023	
Chap. 014 : Reversements de fiscalité							-4 384 000,00 €			
014	739178	01	C2270		TS-IDFM	Titres annulés sur exercice antérieur	-3 200 000,00 €		Finances : le reversement des taxes additionnelles à la taxe de séjour ne donne plus lieu à des écritures budgétaires	
014	7392221	01	C2010			Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	-1 184 000,00 €		Finances : réduction des crédits suite à la notification du FPIC 2024 et du calcul du retour incitatif	
Chap. 68 : Dotations aux provisions							1 084 000,00 €			
68	6817	7212	C2010			Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs	84 000,00 €		Finances : provision pour créances douteuses (>2 ans) liées à la redevance spéciale	
68	6815	01	C2010			Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1 000 000,00 €		Finances : provision pour contentieux éventuels, diminution de la TVA	
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections							650 000,00 €			
042	6811	01	C2010			Dotations aux amortissements	650 000,00 €		Finances : complément pour l'amortissement comptable	
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement							-650 000,00 €			
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	-650 000,00 €			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT								-3 200 000,00 €		
Chap. 731 : Fiscalité locale								-3 200 000,00 €		
73	731722	01	C2270		TS-IDFM	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		-3 100 000,00 €	Finances : les taxes additionnelles à la la taxe de séjour ne sont plus comptabilisées dans le budget de VGP	
73	731722	01	C2270		TS-SGP	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		-100 000,00 €	Finances : les taxes additionnelles à la la taxe de séjour ne sont plus comptabilisées dans le budget de VGP	
SECTION D'INVESTISSEMENT										
							Dépenses		Commentaires	
TOTAL PROPOSITIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME PLURIANNUELLES							8 685 150,00 €			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							0,00 €			
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
						2022-005	Salle d'orchestre du CRR à l'école Lully-Vauban	158 400,00 €		Culture : ajustement de l'AP de la salle d'orchestre Lully-Vauban suite aux surcoûts liés à des défaillances d'entreprises. Montant révisé à 1 312 930 €.
						2024-003	Fonds de concours retour incitatif 2024	8 526 750,00 €		Finances : décision du Bureau du 19/09/2024

								Dépenses	Recettes	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT								400 000,00 €	400 000,00 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT								0,00 €		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
Chapitre 204 : Subventions d'équipement								-980 199,05 €		
204	2041412	01	C2010		AFONCOM095	2018-003	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	79 170,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du plan de développement intercommunal dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR20	2020-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	24 424,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2020 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR21	2021-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	283 659,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2021 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR23	2023-002	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	-1 524 378,05 €		Finances : réduction des crédits pour les fonds de concours du retour incitatif 2023 au vu des demandes de versement dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	633	C2270		AFONCOM098		Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	156 926,00 €		Tourisme : fonds de concours à Bougival pour l'accueil de l'office de tourisme à la Maison Berthe Morisot
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles								186 199,05 €		
21	217318	311	C2260		ADEPUR094	2022-005	Autres bâtiments publics mis à disposition	186 199,05 €		Culture : crédits de paiement supplémentaires pour la salle d'orchestre à Lully-Vauban dans le cadre de l'AP votée. Montant de l'AP révisée.
Chapitre 23 : Installations en cours								49 000,00 €		
23	2315	501	C2110		ADEPUR094	2024-002	Installations en cours	249 000,00 €		Aménagement : crédits de paiement supplémentaires dans le cadre de l'AP votée pour les terrains familiaux
23	2317	60	C2150		AAMUR142	2024-001	Travaux en cours sur terrains mis à disposition	-200 000,00 €		Développement économique : transfert des crédits de paiement pour la requalification de la ZAE de Buc vers une opération valant chapitre
Opération-chapitre 918 : Informatique VGP								45 000,00 €		
918	21838	020	B1300		CANNUEL181		Autres matériels informatiques	45 000,00 €		Administration générale : renouvellement des copieurs non prévu au budget
Opération-chapitre 113 : Requalification ZAE de Buc								200 000,00 €		
113	2031	60	C2150		AAMUR142	2024-001	Frais d'études	200 000,00 €		Développement économique : création d'une opération valant chapitre pour plus de souplesse budgétaire pour la requalification de la ZAE de Buc
Opération-chapitre 110 : Vidéoprotection								500 000,00 €		
110	2152	10	C240001		AAMUR139	2022-002	Installations de voirie	500 000,00 €		Vidéoprotection : complément de crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								400 000,00 €		
041	2317	01	C2010				Avances versées à la commande d'un marché public	400 000,00 €		Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT									400 000,00 €	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement									-650 000,00 €	
021	021	01	C2010				Virement de la section de fonctionnement			-650 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections									650 000,00 €	
040	28152	01	C2010				Amortissement des installations de voirie			650 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section									400 000,00 €	
041	238	01	C2010				Avances versées à la commande d'un marché public			100 000,00 €
041	2087	01	C2010				Frais d'insertion et d'études mis à disposition			300 000,00 €

- 8) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2024, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire* annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n°1 année 2024 du budget annexe assainissement de VGP									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00 €	0,00 €	
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation					
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							0,00 €		
Chap. 011 : Charges à caractère général							-47 500,00 €		
011	61523	C2500					-47 500,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits au vu du réalisé
Chap. 012 : Charges de personnel							10 000,00 €		
012	6215	B1210					10 000,00 €		Ressources Humaines : complément pour financer la régularisation de la mutualisation 2023
Chap. 67 : Charges exceptionnelles							37 500,00 €		
67	6742	C2500					37 500,00 €		Cycle de l'eau : reversement des aides de l'Agence de l'Eau aux propriétaires d'assainissement non collectif

Décision modificative n°1 année 2024 du budget annexe assainissement de VGP									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT							278 433,51 €	278 433,51 €	
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation	Programme	AP n°			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							178 433,51 €		
Opération-chapitre 2001 : Travaux d'assainissement							178 433,51 €		
2001	217532	C2500		22	OP2001	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	1 426 078,60 €	Cycle de l'eau : complément de crédits dans le cadre de l'AP travaux 2022 pour payer les travaux sous l'A12 à Hydreaulys
2001	217532	C2500		12	OP2208	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-210 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx Chemin de halage à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2103	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-270 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx rues de l'Espérance à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		12	OP2405	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-88 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx extension de réseau zone carrières Drionne-Louvecienne à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		12	OP2408	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-101 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx poste de roulement à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		32	OP2409	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-135 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx Sente de la Genévière à Buc (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2410	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-260 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx rue Royale à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2411	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-130 000,00 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx dévoiement canalisation DN300 sur OA24 ligne 18 à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		16	OP2402	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-53 645,09 €	Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement tx rue Gabriel Péri à Viroflay (à payer en 2025)
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							100 000,00 €		
041	217532	C2500					Avances versées à la commande d'un marché public	100 000,00 €	Avances versées à la commande d'un marché public Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics
RECETTES REELLE D'INVESTISSEMENT								178 433,51 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement								178 433,51 €	
13	13111			22	OP2001		Subventions de l'Agence de l'Eau		178 433,51 € Cycle de l'eau : subvention de l'Agence de l'Eau pour les tx sous l'A12 à Bois d'Arcy
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT								100 000,00 €	
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								100 000,00 €	
041	238	C2010					Avances versées à la commande d'un marché public	100 000,00 €	Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics

- 9) de modifier les échéanciers des crédits de paiement 2024 (CP) liés aux AP n°2022-001A « Travaux d'assainissement 2022 », n°2024-001A « Travaux d'assainissement 2024 » ;

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024
CP 2024 / BP 2024	946 078,60 €	0,00 €	-767 645,09 €
CP 2025	-946 078,60 €	0,00 €	767 645,09 €
CP 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- 10) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP du budget assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A	Total CP par exercice
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024	
CP réalisés avt 2024	4 719 880,41 €	624 373,02 €		5 344 253,43 €
CP 2024	3 199 198,19 €	2 750 000,00 €	1 017 354,91 €	6 966 553,10 €
CP 2025	1 680 921,40 €	3 025 626,98 €	2 814 645,09 €	7 521 193,47 €
CP 2026			650 000,00 €	650 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	9 600 000,00 €	6 400 000,00 €	4 482 000,00 €	20 482 000,00 €

Le montant des CP réalisés avant 2024 de l'AP 2023-001A était erroné d'un euro dans le tableau de la délibération n°D.2024.04.8 du 2 avril 2024.

D.2024.10.4 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2023 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Attribution d'un fonds de concours de 132 539 € à la commune de Noisy-le-Roi pour le financement des travaux d'aménagement de la salle Jacques Moreau.

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 132 539 € à la commune de Noisy-le-Roi, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2023, pour le financement des travaux d'aménagement de la salle Jacques Moreau d'un montant de 345 886,67 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versés par Versailles Grand Parc représente 38,31 % du coût hors taxe desdits travaux, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération subventionnée, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité des fonds de concours attribués en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Noisy-le-Roi devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours ;
- 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.10.5 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2023 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Attribution d'un fonds de concours de 77 225 € à la commune de Bougival, pour le financement des travaux de couverture de deux terrains de tennis.

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 77 225 € à la commune de Bougival, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2023, pour le financement des travaux de couverture de deux terrains de tennis, d'un montant de 958 333 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versés par Versailles Grand Parc représente 9,03 % du coût hors taxe desdits travaux, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération subventionnée, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité des fonds de concours attribués en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1er décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Bougival devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours ;
- 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2024.10.6 - Mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Vélizy-Villacoublay.
Régularisation de l'exercice 2023.**

- 1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2023 relative aux coûts de la mutualisation des services pour la gestion de la mini déchetterie, qui conduit à un montant global de 1 685,13 € à recouvrer par la ville de Vélizy-Villacoublay auprès de la communauté d'agglomération, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec la commune de Vélizy-Villacoublay et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.10.7 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de prendre acte, au titre de l'année 2023, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Versailles Grand Parc ;
- 2) de prendre acte, au titre de l'année 2023, des rapports sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets des syndicats de traitement Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE) et du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU), auxquels Versailles Grand Parc adhère ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les communes membres concernées.

**D.2024.10.8 - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Lancement de la procédure d'élaboration.**

d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

**D.2024.10.9 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Exonération pour l'année 2025 des locaux à usage industriel ou commercial sur la commune de Vélizy-Villacoublay**

- 1) d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) pour l'année d'imposition 2025, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1° du Code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux situés sur la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dont les invariants fiscaux sont annexés à la présente délibération. Cette disposition concerne les locaux qui ont recours à un service privé de collecte des ordures ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.10.10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2023.

Présentation des rapports au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

- 1) de prendre acte, pour la compétence « eau potable » au titre de l'année 2023, des rapports annuels d'activité sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du syndicat Aquavesc, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre ;
- 2) de prendre acte des rapports d'activité, pour la compétence « assainissement » au titre de l'exercice 2023, des syndicats suivants dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre :
 - Hydreaulys (compétence « transport » et « traitement »),
 - Syndicat intercommunal de la vallée de la Bièvre – SIAVB (compétence « transport »),
 - Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette – SIAHVY (compétence « transport »),
 - Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne – SIAAP (compétence « transport » et « traitement ») ;
- 3) de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Versailles Grand Parc, pour la compétence « collecte » au titre de l'exercice 2023 ;
- 4) de notifier cette délibération aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

D.2024.10.11 - Délégation de service public pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Noisy-le-Roi.

Avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société SAUR portant sur la prolongation de la délégation de service public.

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public, entre la société SAUR et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, relatif à l'exploitation du service public des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Noisy-Le-Roi, prenant effet à compter de la date de sa notification et portant sur :
 - la prolongation de 7 mois du contrat soit jusqu'au 31 décembre 2025,
 - les modalités de transfert des comptes abonnés en fin de contrat,
 - les modalités de visite et état des lieux en fin de contrat,
 - les modalités de protection des données à caractère personnel mises en œuvre par le délégataire de service public ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

D.2024.10.12 - Modification des statuts du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : extension de ses compétences à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

Modifications concernant l'Etablissement public territorial (EPT) de Grand-Orly Seine Bièvre : retrait sur le périmètre de Villejuif et d'Athis-Mons et adhésion sur le périmètre de Valenton.

Avis du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

- 1) de se prononcer favorablement sur la modification des statuts ci-annexés du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre, portant sur :
 - l'intégration de deux nouveaux champs d'intervention :
 - o la contribution à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre du SEDIF dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes,
 - o l'intervention dans la production d'énergies renouvelables en application du Code général des collectivités territoriales, sur les emprises foncières syndicales ;
 - la mise à jour du nombre de ses adhérents ;
- 2) de se prononcer favorablement sur les modifications suivantes sollicitées par l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre :
 - le retrait du SEDIF pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Villejuif,
 - l'adhésion au SEDIF pour le territoire de la commune de Valenton ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.10.13 - Transformation par voie de fusion-absorption de l'Office public de l'habitat Versailles Habitat, rattaché à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en Société d'économie mixte agréée.

Modification du projet de futurs statuts de la SEM Versailles Habitat après réalisation de la fusion, tel que précédemment approuvé par la délibération n° D.2024.06.10 du Conseil communautaire du 25 juin 2024.

- 1) d'approuver, en qualité d'actionnaire de la Société d'économie mixte (SEM) Versailles Habitat :
 - o la modification de rédaction suivante du 1^{er} alinéa de l'article 16.1 du projet de futurs statuts de la SEM Versailles Habitat tels qu'approuvés par la délibération n° D.2024.06.10 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc prise en sa séance du 25 juin 2024 : « *La société est administrée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus, outre les trois (3) représentants élus des locataires visés au dernier alinéa ci-après* »,
 - o les projets de statuts modifiés de la SEM Versailles Habitat annexés à la présente délibération ;
- 2) d'autoriser en conséquence, en la même qualité, les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEM Versailles Habitat à voter en faveur des points visés à l'article 1 ci-dessus ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.10.14 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

15ème actualisation.

Remplacement des membres désignés pour la commune de Bois d'Arcy au sein de l'ensemble des commissions.

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les représentants suivants pour la commune de Bois d'Arcy au sein des commissions permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
 - M. Benoit RIBERO en qualité de titulaire au sein de la commission « Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel »,
 - M. Jérémy DEMASSIET en qualité de suppléant au sein de la commission « Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel »,
 - M. Laurent BROT en qualité de titulaire au sein de la commission « Ville intelligente et Attractivité économique »,
 - M. Quentin DELAUNAY en qualité de suppléant au sein de la commission « Ville intelligente et Attractivité économique »,
 - M. Quentin DELAUNAY en qualité de titulaire au sein de la commission « Transports et Mobilités »,
 - M. Sébastien ALLOUCHE en qualité de suppléant au sein de la commission « Transports et Mobilités »,
 - M. Benjamin VAUX AHADDOUCH en qualité de titulaire au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO »,
 - M. Jérémy DEMASSIET en qualité de titulaire au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO »,
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de suppléante au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO »,
 - M. Amine BEKKAL en qualité de suppléant au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO »,
 - Mme Eugénia DOS SANTOS en qualité de titulaire au sein de la commission « Culture »,
 - Mme Nathalie LE ROUSSEAU en qualité de suppléant(e) au sein de la commission « Culture »,
 - Mme Anne COSPEREC en qualité de titulaire au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux »,
 - M. Jean-Pierre BUGHIN en qualité de suppléant(e) au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » ;
- 2) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

COMMISSION 1 Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	-----
- Versailles :	Erik Linqhier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau

- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Benoît Ribero	Jérémy Demassiet
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	John Colleemallay	Bruno Guillon
- 7 Châteaufort	Bernard Lérissou	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Laurie Manzano
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Renne-moulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

COMMISSION 2 Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de-Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Moncef Elacheche
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quermen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Renne-moulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

COMMISSION 3 Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Quentin Delaunay	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux

- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

COMMISSION 4 Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Benjamin Vaux Ahaddouch	Elodie Dézécot
- Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Amine Bekkal
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Dominique Pagès
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Jerôme Duvernoy
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

COMMISSION 5 Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Nathalie Le Rousseau
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	Murielle Foucault	Véronique Aumont
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quernen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

COMMISSION 6 Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Stéphanie Belna
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Anne Cospérec	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Jane-Marie Hermann

D.2024.10.15 - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES). 9ème actualisation.**Remplacement des membres désignés pour la commune de Bois d'Arcy.**

- de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants, pour la commune de Bois d'Arcy, au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
 - Mme Anne COSPEREC en qualité de titulaire,
 - M. Jean-Pierre BUGHIN en qualité de suppléant ;
- que la composition de la CCES du PLPDMA, similaire à celle de la commission thématique permanente « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
Versailles :	Moncef Elacheche	Stéphanie Belna
2. Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
3. Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
4. Bois d'Arcy :	Anne Cospérec	Jean-Pierre Bughin
5. Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
6. Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
7. Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
8. Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
9. Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
10. La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Georges Lefébure

La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
11. Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
12. Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
13. Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
14. Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
15. Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
16. Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
17. Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
18. Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Jane-Marie Hermann

D.2024.10.16 - Commission des contrats de concessions et des délégations de service public (CCDSP) et Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2ème actualisation.

Remplacement du représentant suppléant de la commune de Bois d'Arcy au sein de la CCSPL.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection de M. Philippe BENASSAYA en qualité de suppléant au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) la liste actualisée des membres de la CCSPL de Versailles Grand Parc est donc la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pascal Thévenot	1. Luc Wattelle
2. Marie-Hélène Aubert	2. Jacques Alexis
3. Stéphane Grasset	3. Patrice Berquet
4. Marc Tourelle	4. Richard Delepierre
5. Olivier Lebrun	5. Anne Pelletier-le-Barbier
6. Sonia Brau	6. Philippe Benassaya

La liste des associations suivantes reste inchangée :

- L'Essor de Versailles,
- Vélo Versailles Grand Parc VéloVGP,
- Amis de la Vallée de la Bièvre,
- Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes.

D.2024.10.17 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

4ème actualisation.

Remplacement des représentants pour la commune de Bois d'Arcy.

- 1) de procéder, au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des nouveaux représentants pour la commune de Bois d'Arcy au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
 - Mme Evelyne MARECHAL LAIR en qualité de titulaire,
 - Mme Nathalie d'ARUNDEL en qualité de suppléante ;
- 2) La liste actualisée des représentants au sein de la CLETC de Versailles Grand Parc est la suivante :

	COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Bailly	Eric Verspieren	Siam Roussel
2	Bièvres	Anne Pelletier-le-Barbier	Paul Parent
3	Bois d'Arcy	Evelyne Maréchal Lair	Nathalie d'Arundel
4	Bougival	Thierry Augier	Luc Wattelle
5	Buc	John Collemallay	Michel Fastré
6	Châteaufort	Patrice Berquet	Bernard Lerisson
7	Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
8	Jouy-en-Josas	Marc Bodin	Gilles Curti

9	La Celle Saint-Cloud	Michel Auboin	Pierre Quignon-Fleuret
10	Le Chesnay- Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Martine Bellier
11	Les Loges-en-Josas	Nicole Marchais	Georges Gérault
12	Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Marc Tourelle
13	Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
14	Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Lydie Duchon
15	Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
16	Vélizy-Villacoublay	Pascal Thévenot	Jean-Pierre Conrié
17	Versailles	Alain Nourrisser	Dominique Roucher-de Roux
18	Viroflay	Olivier Lebrun	----

**D.2024.10.18 - Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets.
6ème actualisation.**

Remplacement d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy au sein du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

Désignation du représentant de La Celle-Saint-Cloud au sein du bureau syndical du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU).

- de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les délégués suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune de Bois d'Arcy, appelés à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) :
 - M. Grégory FLAMERY en qualité de titulaire,
 - M. Jérémy DEMASSIET en qualité de suppléant.
- de préciser que M. Olivier MOUSTACAS, désigné en qualité de délégué titulaire pour la commune de La Celle-Saint-Cloud au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU), sera également membre du bureau syndical du SITRU ;
- les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats de traitement et de destruction des déchets sont donc les suivantes :

SIDOMPE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BAILLY	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
BIEVRES	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
BOIS D'ARCY	Grégory Flamery	Jérémy Demassiet
BUC	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
CHATEAUFORT	Etienne Dupont	Emilien Nivet
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain Sanson	Yannick Le Goaec
JOUY-EN-JOSAS	François Bréjoux	Alexandre Jamet
LES LOGES-EN-JOSAS	Olivier Lucas	Jean-Cosme Riviere
NOISY-LE-ROI	Marc Tourelle	Roch Doussou
RENNEMOULIN	Patrick Lainé	Arnaud Hourdin
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
SAINT-CYR-L'ECOLE	Kamel Hamza	Isidro Dantas
TOUSSUS-LE-NOBLE	Muriel Costermans	François Cheron
VELIZY-VILLACOUBLAY	Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
VERSAILLES	Philippe Pain	Emmanuel Lion
VIROFLAY	Jean-Michel Issakidis	Isabelle Coquelle-Ricq

SITRU		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BOUGIVAL	Luc Wattelle <i>(membre du bureau syndical)</i>	Jean-Michel Hua
	Vincent Mezure	
	Jean-Marie Clermont	
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Olivier Moustacas <i>(membre du bureau syndical)</i>	Laurent Boumendil
	Richard Lejeune	
	Vincent Pouyet	

D.2024.10.19 - Organismes en charge de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. 5ème actualisation.

Remplacement de représentants pour la commune de Bois d'Arcy au sein d'Aquavesc et d'Hydreaulys.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection, pour la commune de Bois d'Arcy, des délégués suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats ci-après :

Pour Aquavesc :

- M. Christian ROBIEUX en qualité de titulaire,
- M. Amine BEKKAL en qualité de suppléant ;

Pour Hydreaulys :

- M. Christian ROBIEUX en qualité de titulaire,
- M. Amine BEKKAL en qualité de suppléant ;

- 2) les listes des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats précités sont donc actualisées comme suit :

Aquavesc :

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
1	Denis Petitmengin	Pierre-Yves Chaltiel
2	Christian Robieux	Amine Bekkal
3	Luc Wattelle	Vincent Mezure
4	Bernard Million-Rousseau	Jean-Christophe Hilaire
5	Emilien Nivet	Yohann Lavielle
6	Alain Sanson	Philippe Grognet
7	Michel Aubouin	Richard Lejeune
8	Richard Delepierre	Claude Jorio
9	Christophe Molinski	Marc Timsit
10	Isidro Dantas	Sonia Brau
11	Muriel Costermans	Cédric Chaplain
12	Erik Linqier	François Darchis
13	Martine Schmit	Xavier Guitton

Hydreaulys :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
Jacques Alexis	Eric Verspieren
Christian Robieux	Amine Bekkal
Richard Rivaud	Alain Sanson
Benoît Ribert	Violaine Charpentier
Claude Jorio	Louis-Marie Soleille
Marc Tourelle	Christophe Molinski
Sonia Brau	Isidro Dantas
Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
François-Gilles Chatelus	Emmanuel Lion
François Darchis	Eric Dupau

Gwilherm Poullennec	Martine Schmit
Xavier Guitton	Wenceslas Nourry
Jean-Philippe Olier	Bertrand Schneider
Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
Arnaud Hourdin	Benjamin Develay

D.2024.10.20 - Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

5ème actualisation.

Remplacement du représentant pour la commune de Bois d'Arcy au sein du conseil d'établissement.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du nouveau représentant de l'Agglomération, pour la commune de Bois d'Arcy, au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc :

Mme Eugénia DOS SANTOS

- 2) la liste des représentants du Conseil communautaire au sein du conseil d'établissement du CRR est actualisée comme suit :

1. Eugénia Dos Santos
2. Maguy Ragot-Villard
3. Laurent Dufour
4. Emmanuelle de Crépy
5. Claire Chagnaud-Forain
6. Muriel Vaislic
7. Brigitte Chaudron
8. Jane-Marie Hermann
9. Aelys Catta
10. Murielle Foucault

D.2024.10.21 - Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2ème actualisation.

Remplacement du représentant pour la commune de Bois d'Arcy.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de Mme Nathalie LE ROUSSEAU en qualité de représentant pour la commune de Bois d'Arcy au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- 2) de rappeler que :

- le représentant du Conseil communautaire au sein de la CIAPH est :

Martine Bellier

- les représentants des communes membres de la communauté d'agglomération au sein de la CIAPH sont :

Bailly	Eve Von Tschirschky
Bièvres	Marie Brucelle
Bois d'Arcy	Nathalie Le Rousseau
Bougival	Nathalie Jaquemet
Buc	Frédérique Sarrau
Chateaufort	Emilien Nivet
Fontenay-le-Fleury	Didier Caron
Jouy-en-Josas	Emilie Letailleur
La Celle-Saint-Cloud	Sophie Triniac
Le Chesnay-Rocquencourt	Dominique Forget
Les Loges-en-Josas	Houria Bensekhria
Noisy-le-Roi	Patrick Koeberle
Rennemoulin	Arnaud Hourdin

Saint-Cyr-l'Ecole	Isabelle Genevelle
Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
Vélizy-Villacoublay	Chrystelle Coffin
Versailles	Sylvie Piganeau
Viroflay	Philippe Gevrey

D.2024.10.22 - Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) secondaire et supérieur.

Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Commission de recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ.

5ème actualisation.

Remplacement de représentants pour les communes de Bois d'Arcy et de La Celle-Saint-Cloud au sein des conseils d'administration des EPLE et de la CVEC de l'UVSQ.

- de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de Bois d'Arcy, les représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du conseil d'administration du collège Mozart :
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de titulaire,
 - Mme Anne COSPEREC en qualité de suppléante ;
- de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de Bois d'Arcy, le représentant suivant de la communauté d'agglomération au sein de la commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de suppléante ;
- de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de La Celle-Saint-Cloud, le représentant suivant de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo :
 - M. Olivier MOUSTACAS en qualité de suppléant ;
- les listes des représentants communautaires au sein des instances suivantes sont donc actualisées comme suit :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Elodie Dézécot	Anne Cospérec
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Olivier Moustacas
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	L- René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	J-B de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau

Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

Commission de recherche (CR) de l'UVSQ :

Alexandre Jamet

Commission de la CVEC de l'UVSQ :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

D.2024.10.23 - Missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs "SQYWAY 16/25", de Paris-Saclay/les Ulis "VITA-LIS" et de Versailles. 4ème actualisation.

Remplacement de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy au sein de la Mission locale intercommunale SQYWAY 16/25.

- de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune de Bois d'Arcy, au sein de la Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 » :
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de titulaire,
 - Mme Nathalie D'ARUNDEL en qualité de suppléante ;
- les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des missions locales intercommunales sont donc les suivantes :

Mission locale de Versailles :

	COMMUNE	REPRÉSENTANT
1	Bailly	Eric Verspieren
2	Bougival	Nathalie Jaquemet
3	Buc	Celeste Messina
4	Châteaufort	Françoise Forzani
5	Fontenay-le-Fleury	Sabrina Juillet Garzon
6	Jouy-en-Josas	Jean-François Aubert
7	La Celle-Saint-Cloud	Laurence Josset
8	Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle-Duda
9	Les Loges-en-Josas	Lyse-Marie Clisson
10	Noisy-le-Roi	Patrick Koeberlé
11	Rennemoulin	Arnaud Hourdin
12	Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
13	Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza
14	Vélizy-Villacoublay	Michael Janot

15	Versailles	Béatrice Rigaud-Juré
16	Versailles	Charles Rodwell
17	Viroflay	Arnaud Brosset

Mission locale de Paris-Saclay/Les Ulis, « VITA-LIS » :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Philippe Baud	Danièle Boudy

Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 » :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Elodie Dézécot	Nathalie d'Arundel

D.2024.10.24 - Pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2ème actualisation.

Remplacement du représentant suppléant de la commune de Bois d'Arcy au sein du pôle Systematic Paris-Région.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection de en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune de Bois d'Arcy, appelé à siéger au sein du pôle de compétitivité Systematic Paris-Région ;
- 2) la liste des représentants de la communauté d'agglomération au sein de cette instance est donc actualisées comme suit :

Systematic Paris-Région :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Bruno-Olivier Bayle	Quentin Delaunay

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE		
N°	Objet	Date
dB.2024.039	Convention relative au financement de 1 600 places de stationnement temporaire vélos pour les spectateurs du site du Château de Versailles dans le cadre des JOP 2024.	11/07/2024
dB.2024.040	Attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 903.930 € et d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 67.500 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc.	11/07/2024
dB.2024.041	Attribution du marché fourniture et livraison de composteurs bois pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	11/07/2024
dB.2024.042	Demande de préemption de la parcelle AC60 aux Loges-en-Josas par le biais de la convention SAFER.	11/07/2024
dB.2024.043	Convention relative aux modalités de réalisation et de financement des études de pôles d'échanges de Versailles-Chantiers et Satory entre la Société des Grands Projets, Ile de France Mobilités et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	19/09/2024
dB.2024.044	Assainissement : convention entre Hydreaulys et Versailles Grand Parc relative au financement des études et travaux de réhabilitation des collecteurs de Bois d'Arcy au niveau de l'A12.	19/09/2024
dB.2024.045	Retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2024 : modalités de calcul et montants par commune.	19/09/2024
dB.2024.046	Reversement partiel à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du solde du marché payé par la SARL GALLIS dans le cadre du marché de restauration des façades et de la rénovation des toitures de l'Hôtel des Gendarmes.	19/09/2024
dB.2024.047	Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.	19/09/2024
dB.2024.048	Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation pour la gestion de proximité des biodéchets (régularisation suite à la signature de la convention). Convention Fond Vert biodéchets.	19/09/2024
dB.2024.049	Attribution de l'accord cadre relatif à l'exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	19/09/2024
dB.2024.050	Avenant n°3 au marché n° 2020ABA35 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 2 - Communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay. - remplacement d'un indice inactif dans la révision des prix, - clarification dans la lecture des indices.	19/09/2024
dB.2024.051	Attribution du marché de fourniture et gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'enquêtes en porte-à-porte des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes : Lot 1 - Fourniture de bacs roulant et gestion du parc de bacs, avec réalisation d'enquêtes en porte-à-porte des producteurs de déchets suivies d'opérations massives Lot 2 - Fourniture de modulos bacs destinés à la collecte des déchets	19/09/2024
dB.2024.052	Maitrise d'œuvre pour la requalification de la zone d'activités de Buc. Marché conclu suite à une procédure formalisée avec le groupement représenté par DCI ENVIRONNEMENT pour un taux de rémunération de 4,34%, soit un montant provisoire estimé à 195 340 € HT (234 408 € TTC) à compter de sa notification.	19/09/2024

DECISIONS DU PRESIDENT		
N°	Objet	Date
dP.2024.027	Remboursement de charges à la commune de Bois d'Arcy, dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs ». Renouvellement de la convention.	11/07/2024

dP.2024.028	Mise à disposition de la partie nord de la parcelle AH63 à Saint-Cyr l'Ecole à Paris 2024 pour la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Indemnité de 150 000 €.	11/07/2024
dP.2024.029	Convention d'occupation précaire de la gare routière de Versailles Chantiers au profit d'Ile-de-France Mobilités et de son délégataire Transdev pour l'organisation des navettes spectateurs dans le cadre des JOP.	11/07/2024
dP.2024.031	Recours à des contractuels sur des postes existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	11/07/2024
dP.2024.032	Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Décision modificative portant virement de crédits n°2, n°3, n°4 de chapitre à chapitre au sein du Budget primitif 2024.	15/07/2024
dP.2024.033	Régie de recettes de la Direction de la Culture. Actualisation de la régie.	19/09/2024
dP.2024.035	Demande de dérogation au repos dominical et au repos les jours fériés ainsi qu'à la durée de travail hebdomadaire dans le cadre du forage d'un puits de géothermie sur la commune du Chesnay-Rocquencourt.	29/08/2024
dP.2024.037	Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Décision modificative n°5 et n°6 portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein du Budget primitif 2024.	29/08/2024